

Prévision des coûts du système d'éducation préscolaire, primaire et secondaire au Québec pour l'année 2024-2025

Colin Pratte
chercheur

Introduction

Le gouvernement de la CAQ a tenté à travers ses déclarations pré-budgétaires de rendre en partie responsable du déficit anticipé les ententes récemment conclues avec les syndicats du secteur public. Dans ce contexte, il devient important d'estimer les dépenses en éducation nécessaires pour couvrir les coûts du système. Ce calcul permettra de déterminer si les annonces faites en éducation le 12 mars prochain seront synonyme d'augmentation ou de réduction budgétaire. Un niveau de dépenses en-deçà des coûts estimés dans le présent document sera en effet assimilable à des compressions budgétaires, puisque la croissance des dépenses doit pouvoir suivre minimalement l'augmentation des coûts.

Nous présentons également dans ce document cinq facteurs d'augmentation des coûts du système d'éducation et estimons leur contribution respective à la croissance des dépenses anticipées. Nous concluons que la hausse de la rémunération du personnel prévue aux nouvelles conventions collectives ne permet d'expliquer que 37 % de l'augmentation des coûts du système d'éducation.

Méthodologie

Notre estimation des coûts du système d'éducation pour l'année 2024-2025 retient cinq variables : l'inflation, la croissance du nombre d'élèves, les salaires du personnel dans le cadre de l'entrée en vigueur des nouvelles conventions collectives, le coût des nouvelles mesures de soutien à l'enseignement ainsi que les coûts non récurrents du programme Offensive formation en construction. Ces cinq facteurs de hausse des coûts du système permettent de calculer des coefficients d'augmentation qui sont ensuite appliqués aux dépenses de l'année 2023-2024 afin de prévoir les coûts pour l'année 2024-2025. Nous proposons également une estimation des

coûts pour l'année 2025-2026. Dans ce document, le terme « système d'éducation » renvoie à l'éducation préscolaire, primaire et secondaire ainsi que l'éducation des adultes et à la formation professionnelle, puis exclut les études post-secondaires. À la suite de la présentation des résultats, nous détaillons la méthodologie utilisée pour calculer l'augmentation des coûts du système.

Résultats

L'augmentation attendue des coûts du système d'éducation entre les années 2023-2024 et 2024-2025 est d'environ 7,3 %. Afin de maintenir les services, le gouvernement devra ainsi prévoir une augmentation budgétaire d'environ 1,4 milliards de dollars. En plus des facteurs d'augmentation récurrents — inflation, salaires, croissance des élèves, soutien à l'enseignement — les coûts du système de l'année 2024-2025 sont accrus par la dépense non-récurrente liée au programme Offensive formation en construction. Ce programme lancé à l'automne 2023 est estimé à 300 M\$ par le gouvernement. Nous avons réparti les coûts de ce programme sur deux années financières : 100 M\$ en 2023-2024 et 200 M\$ en 2024-2025. Nous avons supposé que la prévision budgétaire du gouvernement pour l'année 2023-2024 incluait déjà les coûts du programme Offensive formation construction. Puisque cette dépense est non-récurrente, les coûts de l'année 2025-2026 ont été calculés à partir d'un coût du système en 2024-2025 soustrait des dépenses de 200 M\$ du programme Offensive formation construction.

Le tableau 2 présente la part respective de chacun des facteurs d'augmentation des coûts du système d'éducation. Entre les années 2023-2024 et 2024-2025, on estime que les coûts du système d'éducation augmenteront minimalement de 1 456 M\$.

Tableau 4

Prévision d'augmentation des coûts du système d'éducation au Québec (M\$)

	2023-2024	2024-2025	Proportion des coûts sur laquelle s'applique le facteur d'augmentation	Coûts totaux sur lesquels s'applique le facteur d'augmentation	Augmentation totale par catégorie de facteur
Taux d'augmentation attendu des élèves		1,20 %	100 %	19 930	239,2
Taux d'inflation		2,71 %	27 %	5 381,1	145,8
Taux d'augmentation salariale		3,74 %	73 %	14 548,9	544,1
Mesures relatives à la composition de la classe					117
Aides à la classe					210
Augmentation totale					1 256,1
Prévision budgétaire du gouvernement	19 930	21 028			
Coûts du système anticipé					21 186
Coûts du système anticipé en incluant le programme Offensive formation en construction de 200 M\$					21 386

Explication méthodologique détaillée

Le tableau 4 présente les coefficients d'augmentation retenus pour trois des cinq facteurs de croissance des coûts entre les années 2023-2024 et 2024-2025. Chacun des facteurs a été appliqué sur une part différente des coûts de l'année précédente.

- Le facteur « augmentation des élèves » a été appliqué à la totalité des coûts de l'année précédente.
- Le facteur « inflation » a été appliqué à 27 % des coûts de l'année précédente, ce qui correspond aux coûts du système d'éducation qui ne sont pas attribuables à la rémunération du personnel.
- Le facteur « augmentation salariale » tiré des nouvelles conventions collectives a été appliqué à 73 % des coûts de l'année précédente, ce qui correspond cette fois à la proportion des dépenses totales d'éducation attribuable à la rémunération du personnel. Puisque l'inflation et l'augmentation salariale diffèrent, leurs effets sur les coûts du système doivent en effet s'appliquer aux postes de dépenses respectivement concernés. L'estimation de la proportion des dépenses du système d'éducation affectées à la rémunération du personnel a été tirée des données des Comptes publics du gouvernement des années 2022 et 2023.

Le taux d'augmentation salariale de l'année 2024-2025 est tirée de la médiane de l'augmentation quinquennale de 17,4 % à 24,5 % selon les échelons salariaux du personnel¹. Nous avons soustrait le rattrapage salarial de 6 % en 2023-2024 de la médiane de 20,95 % pour ensuite la diviser par les quatre années restantes de la convention, ce qui conduit à une augmentation moyenne de 3,74 % sur 4 ans. Ce calcul comporte ainsi une marge d'erreur reliée à la non prise en compte des échelons salariaux exacts du personnel scolaire, ainsi que de la ventilation annuelle inégale des augmentations salariales. Celles-ci ne seront pas exactement de 3,74 % chaque année.

Conclusion

Les coûts minimaux du système d'éducation pour l'année 2024-2025 seront entre 21 386 et 21 690 M\$, soit une augmentation d'environ 7 %. Nous reconnaissons cinq facteurs d'augmentation des coûts du système. Chacune de ces variables ont une contribution différenciée à la croissance des dépenses du réseau : augmentation salariale (37 %); augmentation des élèves (16 %); programme Offensive formation en construction (14 %); inflation (10 %); mesures récurrentes de soutien à l'enseignement (22 %).

¹ Tommy CHOINARD, « Hausse salariale jusqu'à 24 % pour des enseignants », La Presse, 15 janvier 2024, www.lapresse.ca/actualites/2024-01-15/entente-de-principe-entre-la-fse-csq-et-quebec/hausse-salariale-jusqu-a-24-pour-des-enseignants.php.